

PAKISTAN
Les détentions arbitraires constituent une violation des droits humains fondamentaux

Index AI : ASA 33/004/2004
ÉFAI

Jeudi 5 février 2004

Amnesty International s'inquiète de certaines informations faisant état de détentions arbitraires infligées ces dernières semaines à plusieurs groupes de personnes, de nationalité pakistanaise ou non. La plupart des arrestations sont liées à des questions de sécurité nationale et donc soumises au secret.

« Étant donné le recours courant à la torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants dans les lieux de détention au Pakistan, nous craignons pour la vie ou la sécurité des détenus. Étant détenus au secret, ils courent particulièrement le risque d'être torturés ou maltraités. Nous pensons aussi que ces détenus risquent d'être remis aux États-Unis en violation de la loi pakistanaise sur l'extradition », a déclaré Amnesty International ce jeudi 5 février dans une lettre ouverte au président pakistanaise, Pervez Moucharraaf.

« Nous sommes conscients que la sécurité du peuple pakistanaise et la lutte contre la violence politique constituent d'importants devoirs de l'État, mais nous constatons avec inquiétude que dans ce contexte, les droits civils et politiques fondamentaux des suspects sont trop souvent ignorés. Les mesures de lutte contre la violence politique doivent respecter strictement les droits humains », a déclaré l'organisation.

Le Pakistan viole une série d'obligations relatives aux droits humains, garanties par la constitution et le droit pakistanaise, ainsi que par le droit international. Le Pakistan arrête arbitrairement des Pakistanais et des non-Pakistanais soupçonnés d'appartenir à al Qaida ou aux Talibans, ou de se livrer à des activités contraires à la sûreté de l'État.

« Nous nous inquiétons en particulier de voir des enfants figurer parmi les personnes détenues arbitrairement. Une telle détention dans des lieux inconnus constitue une infraction à une série d'obligations auxquelles le Pakistan s'est soumis en

ratifiant la Convention relative aux droits de l'enfant en 1990. »

En 2003, Amnesty International a fait part des ses préoccupations au gouvernement pakistanais, en mentionnant le cas de deux enfants d'un homme recherché pour ses liens présumés avec al Qaida. Ces deux enfants se trouvent détenus arbitrairement depuis septembre 2002. L'organisation n'a reçu aucune réponse du gouvernement pakistanais.

Selon certaines informations, des détenus seraient sur le point d'être livrés aux États-Unis, en-dehors de tout cadre juridique, notamment les textes de loi pakistanaise régissant les extraditions. Par le passé, le Pakistan a remis plusieurs centaines de détenus aux États-Unis, où ils subiront probablement d'autres violations des droits humains.

« Nous demandons au gouvernement pakistanais de respecter strictement ses propres garanties constitutionnelles et juridiques, ainsi que les normes internationales relatives aux droits humains », a déclaré Amnesty International. « Le Pakistan arrête de manière arbitraire des personnes soupçonnées de "terrorisme" ou d'"atteinte à la sûreté de l'État", et les livre à un pays tiers en contournant la procédure formelle d'extradition. Il s'agit donc d'une pratique discriminatoire, qui viole le principe d'égalité et d'égale protection devant la loi, qui sont des droits fondamentaux reconnus dans la Constitution pakistanaise. »

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>